

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 16 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Noureddine HAJJI et M Fayçal DERBEL..

BILAN

Arrêté au 31.12.2015

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc		
		2015	2014	
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	107 781	193 852
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	193 873	204 020
AC3	Créances sur la clientèle	(1-3)	5 971 463	6 116 034
AC4	Portefeuille titres commercial	(1-4)	905 996	691 714
AC5	Portefeuille d'Investissement	(1-5)	570 774	587 287
AC6	Valeurs immobilisées	(1-6)	117 566	113 024
AC7	Autres actifs	(1-7)	72 601	88 946
TOTAL ACTIFS			7 940 054	7 994 877
PA1	Banque Centrale et CCP	(2-1)	500 194	427 124
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	509 230	242 599
PA3	Dépôts de la clientèle	(2-3)	5 142 391	5 534 662
PA4	Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	911 881	895 487
PA5	Autres passifs	(2-5)	205 186	259 758
TOTAL PASSIFS			7 268 882	7 359 630
CP1	Capital		122 220	122 220
CP2	Réserves		488 066	423 431
CP4	Autres capitaux propres		423	423
CP5	Résultats reportés		5	2
CP6	Résultat de l'exercice		60 458	89 171
TOTAL CAPITAUX PROPRES		(3)	671 172	635 247
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			7 940 054	7 994 877

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2015
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2015	2014
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	482 485	592 643
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	245 703	401 264
HB 03- Actifs donnés en garantie	(4-3)	500 000	427 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 228 188	1 420 907
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	(4-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		276 873	203 512
HB 05- Engagements sur titres		9 380	13 798
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		286 253	217 310
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(4-5)	45 494	155
HB 07- Garanties reçues	(4-6)	3 424 934	1 330 178

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation		Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 2015	2014
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			602 374	586 953
PR1	Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	445 804	446 390
PR2	Commissions en produits	(5-2)	71 753	66 712
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	62 821	49 670
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	21 996	24 181
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			(346 439)	(334 269)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	(5-5)	(339 200)	(327 040)
CH2	Commissions encourues		(7 239)	(7 229)
PRODUIT NET BANCAIRE			255 935	252 684
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(5-6)	(88 270)	(65 685)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	(5-7)	(5 300)	2 062
PR7	Autres produits d'exploitation		1 600	1 966
CH6	Frais de personnel	(5-8)	(73 842)	(68 872)
CH7	Charges générales d'exploitation	(5-8)	(17 945)	(17 186)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	(5-8)	(6 403)	(5 753)
RESULTAT D'EXPLOITATION			65 775	99 216
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	(1 380)	(1 507)
CH11	Impôt sur les bénéfices		(3 937)	(8 538)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			60 458	89 171
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires			-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			60 458	89 171
Effet des modifications comptables			-	-
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES			60 458	89 171
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		(5-10)	2,473	3,648
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)			2,473	3,648

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2015	2014
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		521 986	510 397
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(348 718)	(323 175)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(5 329)	26 260
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		68 946	(697 714)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		(390 767)	558 412
Titres de placements		(154 615)	(210 352)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(73 842)	(72 986)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(40 227)	37 438 (*)
Impôt sur le bénéfice		(9 006)	(6 249)
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(431 572)	(177 969)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		21 806	30 775
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		11 404	(41 326)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(10 946)	(7 012)
FLUX DE TRÉSORERIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		22 264	(17 563)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)		
Émission d'emprunts		60 000	-
Remboursement d'emprunts		(26 171)	(26 696)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(19 496)	76 835
Dividendes versés		(24 444)	(22 457)
Mouvements sur fond social et de retraite		(89)	74
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		(10 200)	27 756
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		(416 671)	(167 776)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(419 840)	(252 064)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE	(6-4)	(836 511)	(419 840) (*)

(*) Les chiffres ont été retraités pour des besoins de comparabilité.

Notes aux états financiers
31 décembre 2015

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 11% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	108 887	89%
Actionnaires Étrangers	13 333	11%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2015 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;
 - Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
 - Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé «agios réservés».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective :

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2015. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 52 951 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 37 816 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 15 135 KDT a été dotée au titre de l'année 2015 dont 12 040 KDT au titre des créances sur le secteur touristique.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2015:

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2015, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 552 KDT a été constatée au cours de 2015.

1-6 : Provisions additionnelles :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision de 105 286 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision additionnelles de 98 651 KDT constituée en 2014, une provision complémentaire nette de 6 635 KDT a été dotée au titre de l'année 2015.

1.7 : Mesures exceptionnelles pour le secteur touristique

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2015-12, les établissements de crédit peuvent reporter le paiement des tombées en principal et en intérêts échus ou à échoir en 2015 et 2016 au titre des crédits accordés aux entreprises opérant dans le secteur touristique.

Le remboursement pourra s'effectuer à partir de 2017 sur une période qui prend en considération la capacité de chaque entreprise. De même, les établissements de crédit peuvent accorder de nouveaux crédits exceptionnels remboursables sur 7 ans dont 2 années de grâce dédiés au financement des besoins relatifs à l'activité des entreprises touristiques durant la période allant du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2016.

Les établissements de crédit ayant procédé au report d'échéances ou ayant accordé de nouveaux crédits exceptionnels peuvent :

- Maintenir la classification arrêtée à fin décembre 2014 au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91- 24 susvisée;
- Geler l'ancienneté au sens de l'article 10 quater de la circulaire n° 91-24 susvisée.

Les établissements de crédit concernés sont tenus de ne pas comptabiliser les intérêts dont le remboursement a été reporté ainsi que les intérêts au titre des nouveaux prêts accordés durant les deux années de grâce parmi leurs revenus sauf en cas de recouvrement effectif.

L'application de ces règles a donné lieu à la constatation d'une dotation d'agios réservés pour 15 484 KDT. En outre, une dotation au provision collective de 12 040 KDT a été constatée à ce titre, au 31/12/2015.

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements :**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- **Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- **Titres d'investissement**

Il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après:

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2015. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2015 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Pars ailleurs, les immobilisations hors exploitation accusent un solde de 20 373 KDT au 31/12/2015 contre un solde de 17 754 KDT au 31/12/2014.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2015. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2015.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2015 un montant de 107 781 KDT contre 193 852 KDT au 31.12.2014 et se compose comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 897	41 500	8 397	20%
BCT, CCP et TGT	57 884	152 352	(94 468)	(62%)
Total	107 781	193 852	(86 071)	(44%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	49 990	41 590	8 400	20%
Provisions sur caisse en dinars	(93)	(90)	(3)	3%
Sous total 1	49 897	41 500	8 397	20%
BCT	57 784	152 150	(94 366)	(62%)
Provisions BCT	(62)	(76)	14	(18%)
Sous total 2	57 722	152 074	(94 352)	(62%)
CCP	193	292	(99)	(34%)
Provisions CCP	(31)	(14)	(17)	121%
Sous total 3	162	278	(116)	(42%)
Total	107 781	193 852	(86 071)	(44%)

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2015 un montant de 193 873 KDT contre 204 020 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	8 950	18 153	(9 203)	(51%)
Prêts aux établissements bancaires	31 219	44 742	(13 523)	(30%)
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	11	(11)	(100%)
Provisions sur les correspondants	(63)	(122)	59	(48%)
Total créances sur les établissements bancaires	40 106	62 784	(22 678)	(36%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	23 946	6 601	17 345	263%
Prêts aux établissements financiers	128 791	133 648	(4 857)	(4%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 030	987	43	4%
Total créances sur les établissements financiers	153 767	141 236	12 531	9%
Total	193 873	204 020	(10 147)	(5%)

La banque ne possède pas, au 31/12/2015, de créances douteuses sur d'autres établissements bancaires ou financiers. La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	26 928	13 178	-	-	40 106
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	8 950	-	-	-	8 950
Prêts aux établissements bancaires	18 041	13 178	-	-	31 219
Provisions sur les correspondants	(63)	-	-	-	(63)
Etablissements financiers	40 807	33 800	78 660	500	153 767
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	23 946	-	-	-	23 946
Prêts aux établissements financiers	15 831	33 800	78 660	500	128 791
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	1 030	-	-	-	1 030
Total	67 735	46 978	78 660	500	193 873

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Etablissements bancaires	-	-	40 106	40 106
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	-	-	8 950	8 950
Prêts aux établissements bancaires	-	-	31 219	31 219
Provisions sur les correspondants	-	-	(63)	(63)
Etablissements financiers	-	21 386	132 381	153 767
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	-	-	23 946	23 946
Prêts aux établissements financiers	-	21 386	107 405	128 791
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	1 030	1 030
Total	-	21 386	172 487	193 873

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2015 et 2014 se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	932 547	864 007	68 540	8%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 451 349	4 666 813	(215 464)	(5)%
Crédits sur ressources spéciales (3)	587 567	585 214	2 353	0%
Total	5 971 463	6 116 034	(144 571)	(2)%

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	913 925	849 446	64 479	8%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	18 622	14 561	4 061	28%
Total	932 547	864 007	68 540	8%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Autres concours à la clientèle en dinars	4 114 148	4 245 716	(131 568)	(3)%
Autres concours à la clientèle en devises	337 201	421 097	(83 896)	(20)%
Total	4 451 349	4 666 813	(215 464)	(5)%

Au 31.12.2015, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 262 millions de dinars contre 165 millions de dinars au 31.12.2014.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	15 684	12 793	2 891	23%
Créances sur Ressources Extérieures	571 883	572 421	(538)	0%
Total	587 567	585 214	2 353	0%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que les provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Montant brut de la créance classée	1 101 619	935 140	166 479	18%
Provisions au 31/12/N-1	377 763	349 284	28 479	8%
Dotation de l'exercice	68 213	50 922	17 291	34%
Reprise de l'exercice	(13 936)	(22 443)	8 507	(38%)
Reprise de provision sur créances radiées et cédées	(47 608)	-	(47 608)	(100%)
Provision au 31/12/N	384 432	377 763	6 669	2%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	105 286	98 651	6 635	7%
Total net de la créance	611 901	458 726	153 175	33%

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Montant brut de la créance classée	1 101 619	935 140	166 479	18%
Montant brut des créances non classées	35 810	37 745	(1 935)	(5)%
Montant Brut des créances touristiques non classées	355 874	9 968	345 906	3 470%
Agios réservés au 31/12/N-1	179 668	156 848	22 820	15%
Dotation aux agios réservés	47 980	32 347	15 633	48%
Dotation aux agios réservés sur créances touristiques	15 484	-	15 484	100%
Reprise Agios réservés de l'exercice	(5 917)	(9 527)	3 610	(38%)
Reprise Agios réservés sur créances radiées et cédées	(25 032)	-	(25 032)	(100%)
Total des agios réservés au 31/12/N	212 183	179 668	32 515	18%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	6 171 873	6 665 347	(493 474)	(7%)
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	1 101 619	935 140	166 479	18%
Total des engagements (b)	7 273 492	7 600 487	(326 995)	(4%)
Agios réservés affectés aux engagements classés	193 235	175 520	17 715	10%
Provisions affectées aux engagements classés	384 432	377 763	6 669	2%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	105 286	98 651	6 635	7%
Total des provisions et agios réservés (c)	682 953	651 934	31 019	5%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	62,00%	69,72%	(7,72%)	(11%)
Taux de couvertures des engagements classés hors agios réservés	53,91%	62,72%	(8,81%)	(14%)
Taux des engagements classés (a/b)	15,15%	12,30%	2,84%	23%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04)	1 747	2 299	(552)	(24%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 717	1 849	(132)	(7%)
Agios réservés sur le secteur touristique courants	15 484	-	15 484	100%
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	52 951	37 816	15 135	40%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	71 899	41 964	29 935	71%
Total général des provisions et agios réservés (d)	754 852	693 898	60 954	9%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	10,38%	9,13%	1,2%	14%

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provisions sur créances (AC 03)	541 358	510 883	30 475	6%
Provision sur créances classées	383 121	374 416	8 705	2%
Provisions collectives	52 951	37 816	15 135	40%
Provisions additionnelles(Cir 2013-21) sur exercices antérieurs	105 286	98 651	6 635	7%
Provisions sur créances (PA 05)	1 311	3 347	(2 036)	(61%)
Provisions sur Engagement par signature	1 311	3 347	(2 036)	(61%)
Total provisions sur créances	542 669	514 230	28 439	6%
Agios réservés affectés aux engagements classés	193 235	175 520	17 715	10%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 717	1 849	(132)	(7%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04)	1 747	2 299	(552)	(24%)
Agios réservés affectés aux engagements relevant du secteur touristique courants	15 484	-	15 484	100%
Total agios réservés	212 183	179 668	32 515	18%
Total général des provisions et agios réservés	754 852	693 898	60 954	9%

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31.12.2015 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe/Nature engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	410 063	133 731	19 111	12 571	313 028	50 891	939 395
Escomptes	207 045	89 340	7 579	1 797	11 213	2 039	319 013
Crédits court terme	997 047	341 205	16 933	11 215	109 433	9 101	1 484 934
Crédits moyen long terme	2 866 598	661 810	41 222	38 310	439 227	14 380	4 061 547
Engagements par signature	404 447	60 587	841	222	2 506	-	468 603
Total	4 885 200	1 286 673	85 686	64 115	875 407	76 411	7 273 492
Dont Impayés	1 454	160 141	3 757	16 465	282 872	25 170	489 859

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2015 :

Secteur d'activité	2015	%	2014	%
I-AGRICULTURE	128 449	1,77%	149 508	1,97%
II- INDUSTRIE	1 618 532	22,25%	1 803 259	23,73%
Mine	24 149	0,33%	12 345	0,16%
Energie	32 198	0,44%	46 764	0,62%
Industrie agroalimentaire	266 448	3,66%	316 102	4,16%
Matériaux de construction	315 835	4,34%	349 740	4,60%
Industrie mécanique et électrique	289 215	3,98%	359 523	4,73%
Chimie et caoutchouc	222 175	3,05%	242 092	3,19%
Textile	30 112	0,41%	28 513	0,38%
Habillement et cuir	61 950	0,85%	67 112	0,88%
Bois, liège et ameublement	39 403	0,54%	42 358	0,56%
Papier, imprimerie et industries diverses	171 645	2,36%	157 050	2,07%
Bâtiment et travaux publics	165 402	2,27%	181 660	2,39%
III- SERVICES	5 526 511	75,98%	5 647 720	74,31%
Transport et télécommunication	423 081	5,82%	474 891	6,25%
Tourisme	661 171	9,09%	600 215	7,90%
Commerce agroalimentaire	97 084	1,33%	119 762	1,58%
Commerce matériaux de construction	132 248	1,82%	139 437	1,83%
Commerce quincaillerie et assimilés	229 218	3,15%	325 239	4,28%
Commerce textile et cuir	70 954	0,98%	81 535	1,07%
Commerces divers	427 146	5,87%	593 619	7,81%
Santé	200 906	2,76%	189 634	2,50%
Finance	246 770	3,39%	257 832	3,39%
Loisirs et Cultures	55 743	0,77%	56 276	0,74%
Particuliers	1 682 993	23,14%	1 520 626	20,01%
Promotion immobilière	1 145 236	15,75%	1 122 576	14,77%
Divers	153 961	2,12%	166 078	2,19%
Total	7 273 492	100%	7 600 487	100%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **11%** du total des engagements de la banque au 31.12.2015.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	913 925	-	-	-	913 925
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 609 591	1 011 617	1 905 437	608 791	5 135 436
Crédits sur ressources spéciales	31 184	177 571	301 166	165 721	675 642
Total	2 554 700	1 189 188	2 206 603	774 512	6 725 003

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	19 865	894 060	913 925
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	-	62 964	5 072 472	5 135 436
Crédits sur ressources spéciales	-	10 685	664 957	675 642
Total	-	93 514	6 631 489	6 725 003

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2015 un solde de 905 996 KD T contre un solde de 691 714 KDT au 31.12.2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Titres de transaction	13 920	1	13 919	100%
Bons de Trésor	13 920	1	13 919	100%
Titres de placement	892 076	691 713	200 363	29%
Titres à revenu fixe	878 341	681 742	196 599	29%
Bons de Trésor	670 402	522 836	147 566	28%
Créances rattachées /Bons de Trésor	22 883	16 168	6 715	42%
Emprunts obligataires	178 864	137 973	40 891	30%
Créances rattachées /Emprunts obligataires	6 192	4 765	1 427	30%
Titres à revenu variable	13 735	9 971	3 764	38%
Actions cotées	15 655	10 698	4 957	46%
Provisions pour moins value latente des actions	(1 920)	(727)	(1 193)	164%
Total	905 996	691 714	214 282	31%

Aucun transfert de titre n'a eu lieu au cours de l'exercice 2015 entre les titres de transaction et les titres de placement.

Au 31.12.2015, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 621 KDT contre 204 KDT au 31.12.2014.

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	13 920	-	-	-	13 920
Bons de Trésor	13 920	-	-	-	13 920
Titres de placement	808 473	-	15 304	68 299	892 076
Titres à revenu fixe	808 473	-	15 304	54 564	878 341
Bons de Trésor	693 285	-	-	-	693 285
Emprunts obligataires	115 188	-	15 304	54 564	185 056
Titres à revenu variable	-	-	-	13 735	13 735
Actions	-	-	-	13 735	13 735
Total	822 393	-	15 304	68 299	905 996

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2015 et comparativement à 2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	15 655	10 698	4 957	46%
Provision au 31/12/N-1	727	549	178	32%
Dotation de l'exercice	1 376	287	1 089	379%
Reprise de provisions	(183)	(109)	(74)	68%
Provision au 31/12/N	1 920	727	1 193	164%
Total net des titres de placement	13 735	9 971	3 764	38%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2015 un solde de 570 774 KDT contre 587 287 KDT au 31.12.2014. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Titres d'investissement (1)	304 807	344 831	(40 024)	(12%)
Titres de participation (2)	72 426	51 648	20 778	40%
Parts dans les entreprises associées (3)	121 507	119 292	2 215	2%
Parts dans les entreprises liées (4)	32 759	29 509	3 250	11%
Participation avec convention en rétrocession (5)	39 275	42 007	(2 732)	(7%)
Total	570 774	587 287	(16 513)	(3%)

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2014	Montant restant libérer	Créances rattachées	Provisions	Total net au 31.12.2014	Acquisition/autres entrée 2015	Cession/autres sorties 2015	Valeurs brutes au 31.12.2015	Créances rattachées	Montant restant libérer	Dotation 2015	Reprise 2015	Provisions	Total au 31.12.2015
Titres d'investissement hors Fonds gérés	53 993	-	2 449	(300)	56 142	-	(20 100)	33 893	1 197	-	-	-	(300)	34 790
Titres d'investissements Fonds gérés	289 253	-	1 000	(1 564)	288 689	-	(20 238)	269 015	2 000	-	(5 188)	244	(6 508)	264 507
Titres participatifs	-	-	-	-	-	5 510	-	5 510	-	-	-	-	-	5 510
Titres de participation	61 563	(1 744)	-	(8 171)	51 648	22 617	(969)	83 211	-	(995)	(1 807)	188	(9 790)	72 426
Parts dans les entreprises associées	121 339	(488)	-	(1 559)	119 292	10 523	(7 000)	124 862	84	(556)	(1 323)	-	(2 883)	121 507
Parts dans les entreprises liées	40 963	(11 441)	917	(930)	29 509	34	-	40 997	-	(7 500)	-	192	(738)	32 759
Participation avec convention en rétrocession	41 187	-	3 811	(2 991)	42 007	3 051	(4 193)	40 045	2 918	-	(697)	-	(3 688)	39 275
Total	608 298	(13 673)	8 177	(15 515)	587 287	41 735	(52 500)	597 533	6 199	(9 051)	(9 015)	624	(23 905)	570 774

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Bons de Trésor	33 949	55 134	(21 185)	(38%)
Bons de Trésor	32 790	52 723	(19 933)	(38%)
Créances rattachées	1 159	2 411	(1 252)	(52%)
Obligations	841	1 008	(167)	(17%)
Obligations brutes	1 103	1 270	(167)	(13%)
Provisions sur obligations	(300)	(300)	-	-
Créances rattachées	38	38	-	-
Fonds gérés	264 507	288 689	(24 182)	(8%)
Encours brut des fonds gérés	269 015	289 253	(20 238)	(7%)
Provisions sur fonds gérés	(6 508)	(1 564)	(4 944)	316%
Créances rattachées	2 000	1 000	1 000	100%
TITRES PARTICIPATIFS	5 510	-	5 510	100%
Montant brut titres participatifs	5 510	-	5 510	100%
Total	304 807	344 831	(40 024)	(12%)

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Titres de participation	83 211	61 563	21 648	35%
Provisions sur titres de participation	(9 790)	(8 171)	(1 619)	20%
Montant restant à libérer sur titres participations	(995)	(1 744)	749	(43%)
Total	72 426	51 648	20 778	40%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	31.12.2015	Provision 31.12.2015	31.12.2014	Provision 31.12.2014
Titres cotés		11 002	(2 723)	10 612	(1 000)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	(2 000)	2 000	(1 000)
HANNIBAL LEASE	3,50%	1 957	-	1 957	-
MIP	4,71%	973	(723)	973	-
TAWASSOL GROUP HOLDING	0,84%	727	-	461	-
EURO-CYCLES	0,13%	252	-	128	-
Titres non cotés		72 209	(7 067)	50 951	(7 171)
Tunisie Sicav	1,75%	10 002	(1 000)	-	-
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	68,80%	6 880	-	6 880	-
FCPR FONDS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	12,50%	5 000	-	5 000	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	4,50%	1 080	-	1 080	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	5,27%	13 256	-	3 256	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	18,75%	3 000	-	3 000	-
FCPR SWING	18,60%	2 000	-	2 000	-
FCPR MAXULA ESPOIR	12,86%	1 500	-	1 500	-
ALTERMED APEF	7,38%	1 980	(250)	1 923	(358)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 135	-	1 100	(9)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	66,67%	1 003	(25)	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	10,07%	848	(191)	1 000	(190)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(346)	700	(363)
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	3,22%	689	-	689	-
FCP MAC CROISSANCE	23,49%	1 100	(24)	750	(39)
LA MAISON DES BANQUES	7,16%	588	(234)	588	(247)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	1,25%	500	-	500	-
FCP SMART EQUITY 2		500	(27)	-	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(26)	500	(31)
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	833	-	833	-
ADVANS TUNISIE	6,85%	446	-	446	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(190)	400	(166)
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	100	(73)	400	(93)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	6,29%	275	-	275	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	5,38%	525	-	360	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	800	-	300	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,93%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
TUNISIE CLEARING	3,33%	157	-	127	-
FCP MAC EQUILIBRE	27,66%	835	-	750	-
SOCIETE TOURISTIQUE ET HOTELIERES DE DJERBA		193	-	193	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S.O.D.I.N.O	0,21%	100	(25)	100	(19)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
AUTRES		227	(90)	242	(90)
		83 211	(9 790)	61 563	(8 171)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	124 862	121 339	3 523	3%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(556)	(487)	(69)	14%
Créances rattachées	84	-	84	100%
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(2 883)	(1 560)	(1 323)	85%
Total	121 507	119 292	2 215	2%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision 31.12.2014
		31.12.2015	31.12.2014	
Titres cotés		63 814		63 814
ENNAKEL	8,87%	32 341	-	32 341
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	31 473
Titres non cotés		61 048	(2 883)	57 525
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	42,61%	30 415	-	30 415
TLG FINANCE	22,06%	9 330	-	-
AMEN SANTE	16,00%	7 480	-	7 480
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	28,79%	2 925	-	2 925
SOCIETE EL KHIR	31,64%	2 753	(2 685)	1 560
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	30,00%	2 400	-	2 400
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 013
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448
SUNAGRI	27,00%	216	(109)	216
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150
SICAV AMEN	0,08%	146	(89)	2 146
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	136	-	136
SOCIETE AMEN PREMIERE	0,03%	74	-	5 074
		124 862	(2 883)	121 339
				(1 560)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 997	40 963	34	0%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(7 500)	(11 441)	3 941	(34%)
Créances rattachées	-	917	(917)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(738)	(930)	192	(21%)
Total	32 759	29 509	3 250	11%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2015	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2014
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	30 000	-	30 000	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,22%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	75,74%	3 402	(738)	3 402	(930)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	60,00%	300	-	266	-
		40 997	(738)	40 963	(930)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	40 046	41 187	(1 141)	(3%)
Créances rattachées	2 917	3 811	(894)	(23%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(3 688)	(2 991)	(697)	23%
Total	39 275	42 007	(2 732)	(7%)

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2015	Résultat net 2015
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	11 878	2 235
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	2 743	604
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,22%	10 341	392
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	75,74%	3 517	151
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	604	7
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	76 881	1 883
Amen Corporate Finance	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	99,90%	(12)	(15)

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2015 un solde de 117 566 KDT contre un solde de 113 024 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Immobilisations incorporelles	1 621	2 336	(715)	(31%)
Immobilisations incorporelles	8 351	8 314	37	0%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(6 546)	(5 794)	(752)	13%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	111 577	106 700	4 877	5%
Immobilisations corporelles	165 623	157 775	(7 848)	(5%)
Amortissement des immobilisations corporelles	(54 046)	(51 075)	(2 971)	6%
Immobilisations encours	4 368	3 988	(380)	(10%)
Immobilisations encours	4 368	3 988	380	10%
Total	117 566	113 024	4 542	4%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2015 un montant de 40 747 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présente comme suit :

Description	31.12.2014	Acquis.	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31.12.2015	Amort cum 31.12.2014	Dotation 2015	Amort immob sorties	Amort cum 31.12.2015	V.C.N 31.12.2015
1) Immobilisations Incorporelles	8 130	37	-	8 167	5 794	752	-	6 546	1 621
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	7 165	37	-	7 202	5 208	711	-	5 919	1 283
* Droit au bail	965	-	-	965	586	41	-	627	338
2) Immobilisations Corporelles	157 775	12 163	4 315	165 623	51 075	5 522	2 551	54 046	111 577
Immobilisations d'exploitation	86 823	5 327	54	92 096	25 315	2 602	337	27 580	64 516
* Terrains d'exploitation	3 710	-	-	3 710	-	-	-	-	3 710
* Bâtiments	61 052	3 439	54	64 437	11 224	1 270	-	12 494	51 943
* Aménagements de bâtiments	22 062	1 888	-	23 950	14 091	1 332	337	15 086	8 864
Immobilisations hors exploitation	37 156	4 686	2 049	39 793	3 393	197	-	3 590	36 203
* Terrains hors exploitation	669	-	-	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	36 487	4 686	2 049	39 124	3 393	197	-	3 590	35 534
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	6 117	624	145	6 596	3 752	478	145	4 085	2 511
Matériels de Transport	4 486	352	1 008	3 830	2 126	639	1 008	1 757	2 073
Matériels Informatique	9 819	377	767	9 429	7 381	371	767	6 985	2 444
Machines DAB	6 074	282	-	6 356	4 429	620	294	4 755	1 601
Coffres Forts	2 154	190	-	2 344	1 290	130	-	1 420	924
Autres Immobilisations	5 146	325	292	5 179	3 389	485	-	3 874	1 305
3) Immobilisation en cours	3 988	5 503	5 123	4 368	-	-	-	-	4 368
Immobilisations corporelles en cours .	3 809	5 067	4 899	3 977	-	-	-	-	3 977
Immobilisations incorporelles en cours .	179	436	224	391	-	-	-	-	391
TOTAUX	169 893	17 703	9 438	178 158	56 869	6 274	2 551	60 592	117 566

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2015 un montant de 72 601 KDT contre un montant de 88 946 KDT et se détaillant comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Comptes d'attente et de régularisation	(5 987)	18 915	(24 902)	(132%)
Comptes d'attente	14 739	17 858	(3 119)	(17%)
Comptes d'attente de la salle de marché	(3)	3 384	(3 387)	(100%)
Comptes d'attente de la compensation	13 148	10 188	2 960	29%
Autres comptes d'attente	1 594	4 286	(2 692)	(63%)
Comptes de régularisation	(20 726)	1 057	(21 783)	(2 061%)
Autres	78 588	70 031	8 557	12%
Stock de matière, fourniture et timbres	310	634	(324)	(51%)
Etat, impôts et taxes	5 645	352	5 293	1 504%
Allocations familiales	289	339	(50)	(15%)
Dépôts et cautionnements	117	117	-	-
Opérations avec le personnel	58 954	51 901	7 053	14%
Débiteurs divers	9 729	13 655	(3 926)	(29%)
Créances sur l'Etat	1 360	1 482	(122)	(8%)
Autres	2 184	1 551	633	41%
Total Autres Actifs	72 601	88 946	(16 345)	(18%)

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	19 944	18 361	1 583	9%
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	9 331	7 331	2 000	27%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 122	9 527	(405)	(4%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 491	1 503	(12)	(1%)
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 666	19 781	(115)	(1%)
Provision sur opérations avec le personnel	801	838	(37)	(4%)
Provision sur débiteurs divers	3 489	3 575	(86)	(2%)
Provisions sur autres comptes	15 376	15 368	8	0%
Total	39 610	38 142	1 468	4%

Les mouvements des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2014	Dotation 2015	Reprise 2015	31.12.2015
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	18 361	2 335	752	19 944
Provision sur comptes d'attente de la salle de marché	7 331	2 000	-	9 331
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 527	298	703	9 122
Provision sur autres comptes d'attente	1 503	37	49	1 491
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	19 781	10	125	19 666
Provision sur opérations avec le personnel	838	-	37	801
Provision sur débiteurs divers	3 575	-	86	3 489
Provisions sur autres comptes	15 368	10	2	15 376
Total	38 142	2 345	877	39 610

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2015, cette rubrique accuse un solde de 500 194 KDT enregistrant ainsi une hausse de 73 070 KDT par rapport au 31.12.2014.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2015 un solde de 509 230 KDT contre un solde de 242 599 KDT au 31.12.2014 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	490 658	237 914	252 744	106%
Dépôts et avoirs des établissements financiers	18 572	4 685	13 887	296%
Total	509 230	242 599	266 631	110%

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avoirs des établissements bancaires	10 837	30 367	19 530	64%
Emprunts auprès des établissements bancaires	479 821	207 547	(272 274)	(131%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	490 658	237 914	252 744	106%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la maturité résiduelle se détaille comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements bancaires	477 483	13 175	-	-	490 658
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	10 837	-	-	-	10 837
Emprunts aux établissements bancaires en dinars	145 000	-	-	-	145 000
Emprunts aux établissements bancaires en devises	321 505	13 175	-	-	334 680
Dettes rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	141	-	-	-	141
Etablissements financiers	18 572	-	-	-	18 572
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	18 572	-	-	-	18 572
Total	496 055	13 175	-	-	509 230

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	490 658	490 658
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	18 572	18 572
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	509 230	509 230

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2015 un solde de 5 142 391 KDT contre un solde de 5 534 662 KDT au 31.12.2014 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Dépôts à vue	1 368 092	1 336 712	31 380	2%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 774 299	4 197 950	(423 651)	(10%)
Epargne	1 136 508	1 013 617	122 891	12%
Dépôts à terme	2 522 267	3 075 565	(553 298)	(18%)
Dépôts à terme en dinars	2 219 451	2 707 937	(488 486)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	5 380	3 880	1 500	39%
Dépôts à terme en devises	296 986	362 304	(65 318)	(18%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	450	1 444	(994)	(69%)
Autres sommes dues à la clientèle	115 524	108 768	6 756	6%
Total	5 142 391	5 534 662	(392 271)	(7%)

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 368 092	-	-	-	-	1 368 092
Epargne	1 136 508	-	-	-	-	1 136 508
Dépôts à terme	1 334 365	583 777	598 295	-	-	2 516 437
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	115 524	115 524
Dettes rattachées	5 830	-	-	-	-	5 830
Total	3 844 795	583 777	598 295	-	115 524	5 142 391

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation hors dettes rattachées se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	4 431	9 975	1 353 686	1 368 092
Epargne	-	-	1 136 508	1 136 508
Dépôts à terme	5 520	4 500	2 506 417	2 516 437
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	115 524	115 524
Dettes rattachées			5 830	5 830
	9 951	14 475	5 112 135	5 142 391

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à 911 881 KDT contre 895 487 KDT au 31.12.2014 se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Emprunts Matérialisés	257 038	220 372	36 666	17%
Ressources Spéciales	654 843	675 115	(20 272)	(3%)
Total	911 881	895 487	16 394	2%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Emprunts Matérialisés	249 474	215 646	33 828	16%
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	7 564	4 726	2 838	60%
Total	257 038	220 372	36 666	17%

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés hors dettes rattachées au 31.12.2015 se détaille comme suit :

Emprunt	Nature	Capital Initial	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Encours au 31.12.2014	Remboursements	Émission	Encours au 31.12.2015
Emprunt Obligataire Amen		380 000				211 646	25 671	60 000	245 974
AMEN BANK 2006	EO	40 000	01/01/2005	29/01/2017	TMM+1%	12 000	4 000	-	8 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2023	6,50%	12 000	1 334	-	10 666
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2028	7,00%	14 000	1 000	-	13 000
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	5,45%	19 995	2 001	-	17 994
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	TMM+0,85%	19 995	2 001	-	17 994
AMEN BANK 2010	Sub	80 000	01/08/2010	31/08/2025	TMM+0,85%	58 656	5 336	-	53 320
AMEN BANK 2011-1	Sub	40 500	26/09/2011	25/09/2021	6,10%	28 350	4 050	-	24 300
AMEN BANK 2011-2	Sub	9 500	27/09/2011	25/09/2021	TMM+1%	6 650	950	-	5 700
AMEN BANK 2012	Sub	40 000	26/09/2012	17/09/2022	TMM+1,3%	32 000	4 000	-	28 000
AMEN BANK 2012-2	Sub	10 000	27/09/2012	17/09/2022	6,25%	8 000	1 000	-	7 000
AMEN BANK 2014 catégories	Sub	38 800	28/02/2015	27/02/2022	7,35%	-	-	38 800	38 800
AMEN BANK 2014 catégories	Sub	500	28/02/2015	27/02/2022	7,45%	-	-	500	500
AMEN BANK 2014 catégories	Sub	20 700	28/02/2015	27/02/2022	TMM+1,9%	-	-	20 700	20 700
Emprunt Sous Seing Privé		5 000				4 000	500	-	3 500
Emprunt Sous Seing Privé	Privé	5 000			TMM+2%	4 000	500	-	3 500
Total		385 000				215 646	26 171	60 000	249 474

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014 :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Ressources budgétaires	6 404	6 508	(104)	(2)%
Ressources extérieures	648 439	668 607	(20 168)	(3)%
Total	654 843	675 115	(20 272)	(3)%

La ventilation des ressources extérieures par ligne, hors dettes rattachées se détaille comme suit :

RUBRIQUES	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	611 311	627 122	(15 811)	(3%)
Ligne BIRD	795	934	(139)	(15%)
Ligne ITALIENNE	12 650	14 639	(1 989)	(14%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	77	124	(47)	(38%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	16 958	14 672	2 286	16%
Ligne CFD restructuration financière	8 958	11 146	(2 188)	(20%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	-	138	(138)	(100%)
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICROS ET PME	8 000	8 000	-	-
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	3 754	4 804	(1 050)	(22%)
Ligne AFD HOTELLERIE	52 028	56 039	(4 011)	(7%)
Ligne BEI INVESTISSEMENT	426 936	456 980	(30 044)	(7%)
Ligne KREDITANSTALT FÜR WIEDERAUFBAU (KFW)	-	2 226	(2 226)	(100%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	33 385	24 955	8 430	34%
Ligne BAD-MPME	5 000	5 000	-	-
LIGNE SANAD	37 600	27 465	10 135	37%
RESS SPECIALES BQ MONDIALE EFFICACITE ENERGIQUE	5 170	-	5 170	100%
Lignes extérieures en devise	33 061	38 194	(5 133)	(13%)
Ligne BEI en EURO "BEI"	33 026	38 161	(5 135)	(13%)
Ligne KFW en EURO	1	1	-	-
Ligne INTER ARABE	34	32	2	6%
Total	644 372	665 316	(20 944)	(3%)

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

RUBRIQUES	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	23 564	22 167	140 667	70 640	257 038
Emprunts matérialisés	16 000	22 167	140 667	70 640	249 474
Dettes rattachées	7 564	-	-	-	7 564
Ressources extérieures	11 376	80 868	339 445	216 750	648 439
Ressources extérieures en dinars	6 587	75 846	319 332	209 546	611 311
Ressources extérieures en devises	722	5 022	20 113	7 204	33 061
Dettes rattachées	4 067	-	-	-	4 067
Ressources budgétaires	2 944	191	1 406	1 863	6 404
Ressources budgétaires	2 920	191	1 406	1 863	6 380
Dettes rattachées	24	-	-	-	24
Total	37 884	103 226	481 518	289 253	911 881

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts Matérialisés	-	30 710	226 328	257 038
Ressources Budgétaires	-	-	6 404	6 404
Ressources Extérieures	-	-	648 439	648 439
Total	-	30 710	881 171	911 881

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2015 et au 31.12.2014:

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	1 311	3 347	(2 036)	(61%)
Autres provisions pour passifs et charges	2 092	2 092	-	-
Provisions pour passifs et charges	3 403	5 439	(2 036)	(37%)
Comptes d'attente et de régularisation	201 783	254 320	(52 537)	(21%)
<i>Comptes d'attente</i>	2 688	3 929	(1 241)	(32%)
<i>Comptes de régularisation</i>	(4)	1 601	(1 605)	(100%)
Créditeurs divers	182 973	234 359	(51 386)	(22%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	127 769	181 066	(53 297)	(29%)
Dépôts du personnel	3 748	3 980	(232)	(6%)
Charges à payer	51 456	49 313	2 143	4%
Etat, impôts et taxes	14 422	12 797	1 625	13%
Autres	1 704	1 634	70	4%
Total Autres passifs	205 186	259 758	(54 572)	(21%)

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 671 172 KDT au 31.12.2015 enregistrant ainsi une augmentation de 35 925 KDT par rapport au 31.12.2014.

Cette augmentation provient de :

- L'affectation du résultat de 2014 avec des dividendes à distribuer pour (24 444) KDT;
- Du résultat arrêté au 31.12.2015 pour 60 458 KDT ;
- Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (89) KDT.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial et réinvestissement	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux Propres au 31/12/2014	122 220	12 222	260 604	802	120 979	28 824	423	2	89 171	635 247
Affectation du résultat 2013 (3ème résolution)										
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale		-								-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	63 235	-	-	-	-	-	(63 235)	-
Reserves sur plus values sur titres			(709)						709	
Réserve s extraordinaires	-	-	-	(802)	-	-	-	-	802	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	(24 444)	(24 444)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	3 000	-	-	(3 000)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	3	(3)	-
Transfert réserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	(89)	-	-	-	(89)
Résultat de l'exercice 31/12/2015	-	-	-	-	-	-	-	-	60 458	60 458
Capitaux Propres au 31/12/2014	122 220	12 222	323 130	-	120 979	31 735 (*)	423 (**)	5	60 458	671 172

(*) La rubrique Fonds social et de retraite se détaille comme suit au 31.12.2015:

- Fonds social (utilisation remboursable) pour : 31 627 KDT
- Fonds de retraite (utilisation non remboursable) pour 108 KDT.

() Le solde de la rubrique écart de réévaluation correspond à des réserves de réévaluation des immobilisations corporelles pour 423 KDT.**

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2015 à 482 485 KDT contre 592 643 KDT au terme de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Cautions	427 352	473 713	(46 361)	(10%)
Avals	39 347	107 010	(67 663)	(63%)
Autres garanties données	15 786	11 920	3 866	32%
Total	482 485	592 643	(110 158)	(19%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Cautions en faveur des banques	193 255	196 499	(3 244)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	20 178	-	-
Cautions en faveur de la clientèle	213 919	257 036	(43 117)	(17%)
Total	427 352	473 713	(46 361)	(10%)

L'encours des avals se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Avals en faveur des banques locales	6 000	51 000	(45 000)	(88%)
Avals en faveur de la clientèle	33 347	56 010	(22 663)	(40%)
Total	39 347	107 010	(67 663)	(63%)

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises			Total
	Entreprises Liées	Associées	Autres	
Cautions en faveur des banques	-	-	193 255	193 255
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	17	1 285	212 617	213 919
Total	17	21 463	405 872	427 352

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 401 264 KDT au 31.12.2014 à 245 703 KDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Crédits documentaires Import	185 372	323 292	(137 920)	(43%)
Crédits documentaires Export	60 331	77 972	(17 641)	(23%)
Total	245 703	401 264	(155 561)	(39%)

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Crédits documentaires Import	-	128	185 244	185 372
Crédits documentaires Export	-	-	60 331	60 331
	-	128	245 575	245 703

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	262 000	165 000	97 000	59%
BTA donnés en garantie	144 000	262 000	(118 000)	(45%)
Emprunt National donné en garantie	94 000	-	94 000	100%
Total	500 000	427 000	73 000	17%

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2015 à 286 253 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Engagements de financement donnés	276 873	203 512	73 361	36%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	20 225	10 336	9 889	96%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	247 087	184 348	62 739	34%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à MT	192 014	143 893	48 121	33%
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués à LT	10 321	13 788	(3 467)	(25%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur des établissements bancaires et financiers MT	-	3 500	(3 500)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués en faveur de la clientèle à CT	44 752	23 167	21 585	93%
Autorisation de crédits par carte	9 561	8 828	733	8%
Engagements sur titres	9 380	13 798	(4 418)	(32%)
Participations non libérées	8 982	13 672	(4 690)	(34%)
Titres à recevoir	362	126	236	187%
Titres à livrer	36	-	36	100%
Total	286 253	217 310	68 943	32%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	276 873	276 873
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	-	20 225	20 225
Engagements de financement donnés	-	-	247 087	247 087
Autorisation de crédits par carte	-	-	9 561	9 561
Engagements sur titres	7 500	556	1 324	9 380
Participations non libérées	7 500	556	926	8 982
Titres à recevoir	-	-	362	362
Titres à livrer	-	-	36	36
Total	7 500	556	278 197	286 253

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 45 494 KDT au 31.12.2015 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Engagements de financement reçus	45 494	155	45 339	29 193%
Auprès des établissements bancaires	45 494	-	45 494	100%
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	155	(155)	(100%)
Total	45 494	155	45 339	29 193%

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	45 494	45 494
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	45 494	45 494
Total	-	-	45 494	45 494

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2015 à 3 424 934 KDT contre 1 330 178 KDT au terme de l'exercice 2014. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2015 comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014	Variation	%
Garanties reçues de l'Etat	85 820	53 057	32 763	62%
Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance	12 803	14 743	(1 940)	(13%)
Garanties reçues de la clientèle	3 326 311	1 262 378	2 063 933	163%
Total	3 424 934	1 330 178	2 094 756	157%

La répartition des garanties reçues de la clientèle de la banque au 31.12.2015 par classe de risque et par nature de garanties se présente comme suit :

Classe/Nature de garanties	Garanties réelles	Garanties reçues de l'État	Garanties reçues sur les établissements bancaires	Actifs Financiers	Garanties reçues sur les assurances	Total des Garanties reçues
Classe 0	1 932 812	66 703	9 145	54 074	2 691	2 065 425
Classe 1	796 724	12 287	-	31 724	197	840 932
Classe 2	52 952	2 755	-	7	-	55 714
Classe 3	33 724	1 462	-	160	54	35 400
Classe 4	414 345	2 614	715	509	-	418 183
Classe 5	9 220	-	-	60	-	9 280
Total général	3 239 777	85 821	9 860	86 534	2 942	3 424 934

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31.12.2015 s'élèvent à 10 277 KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014
Devises vendues au comptant à livrer	(30 849)	(42 582)
Devises achetées au comptant à recevoir	41 126	24 942
TOTAL	10 277	(17 640)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31.12.2015 s'élèvent à 505 761 KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2015	31.12.2014
Devises vendues à terme à livrer	(156 005)	(174 811)
Devises achetées à terme à recevoir	661 766	361 334
TOTAL	505 761	186 523

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2015 un montant de 445 804 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	9 967	11 626	(1 659)	(14%)
Opérations avec la clientèle	418 762	413 670	5 092	1%
Autres intérêts et revenus assimilés	17 075	21 094	(4 019)	(19%)
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	8 004	9 888	(1 884)	(19%)
Commissions à caractère d'intérêt	9 071	11 206	(2 135)	(19%)
Total	445 804	446 390	(586)	(0%)

Note 5.2: Commissions en produits

Les commissions en produits, totalisant en 2015 un montant 71 753 KDT, ont augmenté de 5 041 KDT par rapport à 2014 et se présentent comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	40 428	35 623	4 805	13%
Opérations sur placement et titres	2 734	3 346	(612)	(18%)
Opérations de change	1 823	1 998	(175)	(9%)
Opérations de commerce extérieur	5 147	5 263	(116)	(2%)
Gestion, étude et engagement	8 153	8 407	(254)	(3%)
Opérations monétiques et de banque directe	10 411	9 307	1 104	12%
Bancassurance	2 168	1 892	276	15%
Autres commissions	889	876	13	1%
Total	71 753	66 712	5 041	8%

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2015 et 2014 :

Description	2015	2014	Variation	%
Gain net sur titres de transaction	36	762	(726)	(95%)
Gain net sur titres de placement	45 747	32 966	12 781	39%
Gain net sur opérations de change	17 038	15 942	1 096	7%
Total	62 821	49 670	13 151	26%

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Titres de placement à revenu fixe	46 083	32 887	13 196	40%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	34 766	26 569	8 197	31%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	11 317	6 318	4 999	79%
Titres de placement à revenu variable	(336)	79	(415)	(525%)
Dividendes sur les titres de placement	348	276	72	26%
Plus values de cession	732	215	517	240%
Moins values de cession des titres de placement	(224)	(235)	11	(5%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 376)	(287)	(1 089)	379%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	184	110	74	67%
Total	45 747	32 966	12 781	39%

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 843	3 462	(619)	(18)%
Gain net sur opérations de change en compte	14 104	12 371	1 733	14 %
Autres résultats net de change	91	109	(18)	(17)%
Total	17 038	15 942	1 096	7 %

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2015 un montant de 21 996 KDT contre 24 181 KDT en 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	11 691	12 283	(592)	(5%)
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	11 020	12 280	(1 260)	(10%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(715)	(382)	(333)	87%
Total	21 996	24 181	(2 185)	(9%)

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	2 320	4 518	(2 198)	(49%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	9 307	7 699	1 608	21%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	64	66	(2)	(3%)
Total	11 691	12 283	(592)	(5%)

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2015 un montant de 339 200 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	303 551	304 753	(1 202)	0%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	41 257	27 201	14 056	52 %
Opérations avec la clientèle	228 416	246 308	(17 892)	(7)%
Emprunts et ressources spéciales	33 878	31 244	2 634	8 %
Autres intérêts et charges	35 649	22 287	13 362	60%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	22 640	10 389	12 251	118 %
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	13 009	11 898	1 111	9 %
Total	339 200	327 040	12 160	4%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2015 un montant de 88 270 KDT, enregistrant une hausse de 22 585 KDT par rapport à l'exercice 2014. Son détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	68 213	50 922	17 291	34%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	15 135	3 230	11 905	369%
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	19 099	35 564	(16 465)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	6 432	8 604	(2 172)	(25%)
Total dotations	108 879	98 320	10 559	11%
Perte sur créances	79 386	2 743	76 643	2 794%
Total des dotations et des pertes sur créances	188 265	101 063	87 202	86%
Reprise de provisions sur créances douteuses	(13 936)	(22 443)	8 507	(38%)
RReprise de provisions sur créances courantes	-	(2 234)	2 234	(100%)
Reprise de provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(5 592)	(6 461)	869	(13%)
Reprise de provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21 suite Radiation et Cession	(6 872)	-	(6 872)	100%
Reprise de provisions sur créances cédées et radiées	(47 608)	-	(47 608)	100%
Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(955)	(4 239)	3 284	(77%)
Reprise d'agios réservés sur créances cédées et radiées	(25 032)	-	(25 032)	100%
Total reprises	(99 995)	(35 377)	(64 618)	183%
Recouvrement des créances radiées	-	(1)	1	(100%)
Total des reprises et des récupérations sur créances	(99 995)	(35 378)	(64 617)	183%
Total	88 270	65 685	22 585	34%

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2015 un montant de 5 300 KDT, en hausse de 7 362 KDT par rapport à l'exercice 2014. Leur détail se présente comme suit:

Description	2015	2014	Variation	%
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	9 015	2 907	6 108	210%
Reprise de provision pour dépréciation des titres d'investissement	(624)	(1 126)	502	(45%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 025)	(3 023)	(2)	0%
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	(66)	(820)	754	(92%)
Total	5 300	(2 062)	7 362	(357%)

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2015 un montant de 98 190 KDT, en hausse de 6 379 KDT par rapport à 2014. Leur détail se présente comme suit :

Description	2015	2014	Variation	%
Frais de personnel	73 842	68 872	4 970	7%
Rémunération du personnel	57 206	50 060	7 146	14%
Charges sociales	12 922	15 186	(2 264)	(15%)
Impôts sur salaires	998	1 005	(7)	(1%)
Autres charges liées au personnel	2 716	2 621	95	4%
Charges générales d'exploitation	17 945	17 186	759	4%
Frais d'exploitation non bancaires	7 595	7 479	116	2%
Autres charges d'exploitation	10 350	9 707	643	7%
Dotation aux amortissements	6 403	5 753	650	11%
Total	98 190	91 811	6 379	7%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2015 et 2014 :

Description	2015	2014	Variation	%
Plus values sur cession des immobilisations	96	292	(196)	(67%)
Contribution conjoncturelle	-	(628)	628	(100%)
Autres résultats exceptionnels	(1 476)	(1 171)	(305)	26%
Total	(1 380)	(1 507)	127	(8%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 est de 2,473 dinars contre 3,648 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Description	2015	2014	Variation
Résultat net en KDT	60 458	89 171	(28 713)
Nombre moyen d'actions	24 444 000	24 444 000	-
Résultat de base par action (en DT)	2,473	3,648	(1,175)
Résultat dilué par action (en DT)	2,473	3,648	(1,175)

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (419 840) KDT à (836 511) KDT enregistrant une baisse de 416 671 KDT ou (99,25%). Cette baisse est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 431 572 KDT et des activités de financement pour 7 363 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités d'investissement à hauteur de 22 264 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie affecté aux activités d'exploitation est établi à (431 572) KDT au 31 décembre 2015. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

1. Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 173 268 KDT;
2. La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 68 946 KDT.

Flux nets négatifs:

1. La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 390 767 KDT ;
2. Les décaissements nets sur titres de placement pour 154 615 KDT;
3. Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 73 842 KDT;
4. Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 40 227 KDT ;

5. Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 9 006 KDT ;
6. La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 5 329 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement sont établis à 22 264 KDT et sont inhérents notamment à la perception des intérêts et dividendes sur portefeuille d'investissement et au résultat net de l'acquisition et cession de titres d'investissement et des immobilisations.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Le flux de trésorerie affecté aux activités de financement est établi à (10 200) KDT au 31 décembre 2015 .Il s'explique notamment par :

Flux nets positifs:

1. L'émission d'emprunts nets de remboursements pour 33 829 KDT.

Flux nets négatifs:

1. La diminution des ressources spéciales pour 19 496 KDT ;
2. Le versement des dividendes pour 24 444 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à (836 511) KDT contre (419 840) KDT au 31 décembre 2014.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31-12-2015 s'est établi comme suit :

Description	31.12.2015	31.12.2014
ACTIF	172 913	249 883 (*)
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	107 781	193 852
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	51 212	56 030
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	26 933	49 235 (*)
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	24 279	6 795 (*)
TITRES DE TRANSACTION	13 920	1
PASSIF	1 009 424	669 723
BANQUE CENTRALE, C.C.P	500 194	427 124
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	509 230	242 599
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	490 658	237 914
Dépôts et avoirs des établissements financiers inférieurs à 90 jours	18 572	4 686 (*)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(836 511)	(419 840) (*)

été retraités pour des besoins de comparabilité.

(*) : Les chiffres ont

(7) Autres notes

Note 7-1: Notes sur les parties liées

Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,27% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,85% des droits de vote;
- La société PARENIN du fait qu'elle détient 4,66% du capital de AMEN BANK;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable ;
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles.

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2015

Société «PGI Holding»

- Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2015 s'élève à **123 KDT (HT)**.
- Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de **150 KDT (HT)** par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2015 est de **150 KDT (HT)**.

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

- 1 Le total des engagements de la société COMAR auprès d'Amen Bank s'élève à **470 KDT**.
- 2 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2015 s'élèvent à **21 KDT (HT)**.
- 3 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2015 s'élève à **1 023 KDT**;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2015 s'élève à **1 559 KDT (HT)**.

Société « PARENIN »

Le total des engagements de la société PARENIN auprès d'Amen Bank s'élève à **41 436 KDT**.

Société SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 4 Dix huit (18) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **243 930 KDT**. La commission de gestion au titre de 2015, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **2 373 KDT (HT)**.

5 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- un intéressement représentant **7%** hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2015, s'élève à **107 KDT** (HT).

Société «Tunisie Leasing»

La banque a réalisé avec la société Tunisie Leasing dans laquelle elle détient **32,48%** du capital les opérations suivantes :

- Le total des engagements de la société Tunisie Leasing auprès d'Amen Bank s'élève à **40 944 KDT**.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing enregistre un encours de **21 248 KDT**.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de **883 KDT** correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars (HT)**.

Au cours de 2015, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant 67 689 KDT et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés et ce, soit un dinar par créance. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

Société «Tunisys»

La société a réalisé avec la société Tunisys, dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations suivantes :

1. La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK pour un montant de **500 KDT** l'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2015 à **139 KDT** ;

Les charges financières supportées par la société au cours de l'exercice 2015 se sont élevées à **14 KDT**.

2. Amen Bank s'est portée caution personnelle et solidaire de la société au titre de cautionnements relatifs à trois marchés et ce pour des montants respectifs de **20 KDT**, **8 KDT** et **24 KDT**, qui ont été bloqués par la Banque.
3. Amen Bank a réalisé des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique, au cours de l'exercice 2015, pour un montant de **1 325 KDT**.

Société «Amen Finance Company » :

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN

FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2015, s'élève à **30 KDT**.

Société EL IMRANE

AMEN BANK a réalisé avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient **30%** un total engagement qui s'élève à **17 889 KDT** au 31.12.2015.

SICAVs:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit:

		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
ACTIF NET AU 31.12.2015 EN KDT		49 386	206 282
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU	25 000 DT HT	25 000 DT HT
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU	232 925 DT HT	1 190 599 DT HT

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2015	Passif au 31/12/2015	Charge 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	320 000	525 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2015	Charges sociales 2015	Passif au 31/12/2015	Charge brute 2015	Charges sociales 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	743 467	93 942	710 744	1 515 761	317 716	1 510 875
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	743 467	93 942	710 744	1 515 761	317 716	1 510 875

Note 7-2: Le ratio de liquidité à court terme « le LCR »

Le nouveau ratio de liquidité à court terme « le LCR » est entré en exploitation depuis janvier 2015 en application de la circulaire BCT 2014-14 du 10 novembre 2014, il mesure le taux de couverture des sorties nettes de trésorerie (sur 30 jours) par les actifs liquides de la banque.

Au 31/12/2015, ce ratio a atteint un niveau de 77,6% contre un seuil réglementaire minimum de 60% en 2015.

Note 7-3 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2015.

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 28/04/2016. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015**

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **671 172 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **60 458 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de l'Amen Bank sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2015, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance des infractions commises par les responsables de caisse des agences de Jendouba et de Médenine dont les montants provisoires s'élèvent respectivement à 662 KDT et 442 KDT.

La banque a déposé deux plaintes auprès des procureurs de la République du tribunal de première instance de Jendouba et de Médenine, sous les numéros 8545/2015 et 18773/2015.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis, par deux lettres en date du 22 mars 2016.

Les montants objet des infractions ont fait l'objet de demandes d'indemnité dans le cadre du contrat d'assurance conclu par la banque à ce titre.

Ces opérations n'ont pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice 2015.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 17 Mai 2016

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- 1 La convention de gestion de fonds géré "Amen Bank 2014/4" conclu avec la société "SICAR Amen" dans laquelle "Amen Bank" détient **88,20%** du capital a fait l'objet d'un avenant, en date du 12 Août 2015, en vertu duquel le montant dudit fonds initialement fixé à **70 MDT** a été ramené à un montant global de **63 MDT**.
- 2 Au cours de 2015, "Amen Bank" a procédé à la cession de créances au profit de la société "Le Recouvrement", totalisant **67 689 KDT** et totalement couvertes par des provisions et des agios réservés. Le prix de cession est fixé au dinar symbolique. Cette opération n'a pas eu d'effet sur le résultat de l'exercice.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

Société «PGI Holding»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "PGI Holding" qui détient **20,27%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 "PGI Holding" fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, "PGI Holding" perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de 150 KDT hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2015, s'élève à **150 KDT** (HT).
- 2 "Amen Bank" loue auprès de la société "PGI Holding" une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au n°150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2015 s'élève à **123 KDT** (HT).

Société «COMAR»

"Amen Bank" a réalisé avec la société "COMAR" qui détient **27,85%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

- 1 Des contrats de location en vertu desquels "COMAR" occupe trois locaux, propriétés de "Amen Bank". Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à **21 KDT** (HT).
- 2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :
 - Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2015 s'élève à **1 023 KDT**;
 - Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la "COMAR" au titre de l'exercice 2015, s'élève à **1 559 KDT**.

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société "SICAR Amen" dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

- 1 Dix-huit (18) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **243 930 KDT**. La commission de gestion au titre de 2015, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **2 373 KDT** (HT).
- 2 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:
 - Une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
 - Une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
 - Un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2015, s'élève à **107 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la

tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de **1 500 dinars** (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a réalisé avec la société "Tunisys", dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, des opérations d'acquisition, d'entretien et de maintenance de matériel informatique au cours de l'exercice 2015 pour un montant total décaissé de **1 325 KDT** (TTC).

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec "SICAV Amen Première" et "SICAV Amen", les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2015 se détaillent comme suit :

OPCVM	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2015 (Hors TVA)
SICAV Amen première	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 191 KDT
SICAV Amen	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
	Distributeur	0,5% de l'actif net HT	233 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société "AMEN FINANCE COMPANY" dans laquelle la banque détient **30%** du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, "AMEN BANK" se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société "AMEN FINANCE COMPANY" lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, "AMEN BANK" perçoit une rémunération annuelle fixe de **30 KDT** hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de **5 KDT** hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par "Amen Bank" au titre de l'exercice 2015, s'élève à **30 KDT**.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de Rémunération en date du 30 juillet 2012.
- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.
- Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2015	Passif au 31/12/2015	Charge 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	300 000	-	320 000	525 000
Avantages postérieurs à l'emploi				

Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	300 000	-	320 000	525 000		
Président du Directoire			Membres du Directoire			
	Charge brute 2015	Charges sociales 2015	Passif au 31/12/2015	Charge brute 2015	Charges sociales 2015	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	743 467	93 942	710 744	1 515 761	317 716	1 510 875
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	743 467	93 942	710 744	1 515 761	317 716	1 510 875

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 Mai 2016

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL